

**COMITE SYNDICAL DU PETR VIDOURLE CAMARGUE**  
**Compte rendu de la réunion du 15 décembre 2021**  
**à Aimargues**

**Séance du 15 décembre 2021**

**Date de convocation : 7 décembre 2021**

**Membres en exercice : 58 titulaires**

**Membres présents : 25 titulaires, 7 suppléants**

**Membres votants présents : 25 titulaires dont 5 titulaires avec procuration, 2 suppléants avec procuration**

**Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 7 (dont 5 délivrées à des titulaires et 2 à des suppléants)**

**Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0**

**Procuration non retenue :**

**Nombre total de voix : 31 + 1 en cours de séance**

**Le quorum est atteint : 31/58 présents à l'ouverture de la séance et 1 arrivé en cours de séance.**

**L'an deux mille vingt-et-un, le quinze décembre, à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.**

**Présents :**

**Titulaires avec voix délibérative :**

Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Jean Denat, Bruno Pascal, Anrick Chopard, André Brundu, Jean-Paul Géraud, Magali Pradeille, Philippe Deschamps, Patrick Bénézèch, Michel Chambellan, Thierry Agnel, Agnès Roy, Pierre Martinez, Sandrine Guy, Véronique Martin, Marie-José Pellet, Fabienne Dhuisme, Ivan Couderc, François Granier, Cécile Marquier, Alain Théron, Denis Devriendt, Loïc Fataccioli, Christophe Calvet.

**Suppléants présents avec voix délibérative :** Alain Reboul, Angélique Rouressol.

**Suppléants sans voix délibérative :** Véronique Vautrin, Michel Debouverie, Marc Larroque, Marie Pellet-Laporte, Pascal Chabert.

**Absents excusés :**

Robert Crauste, Olivier Pennin, Lucien Vigouroux, Claude Bernard, Florent Martinez, Régis Vianet, Marielle Népoty, Josiane Rosier-Dufond, Nathalie Gros-Chareyre, Pascale Bouillevaux-Bréard, Lucien Topie, Françoise Dugaret, Chantal Villanueva, Michel De Nays Candau, Jean-Claude Campos, Alain Baillieu, Arnaud Fourel, Katy Guyot, Mylène Cayzac, Jean-François Thomas, Jérémy Pérédès, Joël Téna, Jean-Paul Franc, Véronique Bénézet, Rachida Oujeddou, Christophe Tichet, Angel Pobo, Philippe Gras, Agnès Nectoux, Béatrice Leccia, Pascale Cavalier, Pierre Soujol, Hervé Dieulefès, Jean-Jacques Estéban, Jérôme Boisson, Jacques Gravegeal, Laurent Ricard, Pierre Griselin, Martine Dubayle-Calbano, Isabelle De Montgolfier, Dominique Lonvis

**Administration :**

Maxime Charlier Directeur du PETR Vidourle Camargue, Frédéric Cambessédès Chargé ingénierie financière et contractualisation, Catherine Bazile Assistante de direction.

Après un mot d'accueil aux élus, M. le Président Pierre Martinez, présente Madame Christine Mazière Payeuse départementale. Il vérifie le quorum et donne lecture des procurations.

**Quorum :** Le quorum étant vérifié, la séance peut commencer.

### Désignation d'un secrétaire de séance

Il s'agit dans un premier temps de désigner un secrétaire de séance. M. Ivan Couderc est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 32

Abstention : 0

Vote contre : 0

### Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 13/10/2021

Ensuite le compte rendu du comité syndical du 13 octobre 2021, validé par le secrétaire de séance M. François Granier et M. Le Président le 14 octobre, et les Délibérations et Procès-verbaux déposés au contrôle de légalité par la Préfecture du Gard le 25 octobre 2021, est soumis à approbation.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 32

Abstention : 0

Vote contre : 0

### Informations sur le Bureau syndical du 30 novembre 2021, délibérations prises par délégation :

- Organisation des vice-présidences afin d'équilibrer la hiérarchisation des vice-présidences suite à l'intégration des 2 sièges pour l'EPCI Pays de Lunel
- Attribution de chèques cadeaux : augmentation de 100 à 120€
- Projet « Pack Images » dans le cadre du label « Vignobles et Découvertes », modifications du plan de financement pour actualiser les montants : CD34 : 2 136€, LEADER : 17 090 €, PETR : 7 476€ sur un total de 26 702€
- Souscription au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le CDG avec Gars Savoye (courtier) et CNP (assureur) sur une durée de 4 ans
- Convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires, contrat 2022/2025 auprès du CDG fixée à 0,25% de la masse salariale

### L'ordre du jour est rappelé :

#### Délibérations :

1. Décision modificative du budget 2021
2. Modification du règlement intérieur du comité syndical
3. Réflexion sur l'opportunité de mise en œuvre du télétravail
4. Plan égalité Homme-Femme
5. Validation de la convention territoriale pour la mise en œuvre du projet de territoire
6. Validation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique Vidourle Camargue
7. Candidature à l'appel à projet « Projet Alimentaire Territorial » - DRAAF Occitanie

#### Questions diverses :

8. Présentation de la 2ème génération des politiques contractuelles Région Occitanie

La séance est ouverte.

#### **DELIBERATIONS :**

##### **1 - Décision modificative du budget 2021**

M. Thierry Agnel présente le rapport. Il s'agit principalement d'une décision modificative technique dite de balayage. Nous veillons à l'équilibre de certains articles dans le cadre d'un suivi rigoureux de l'exécution budgétaire avant la clôture de l'exercice 2021.

Les points principaux concernés par la décision modificative sont :

- 5 rééquilibrages,
- 2 ouvertures d'articles dont l'insertion d'une recette non budgétisée au BP : Subvention Etat pour l'embauche d'un Volontaire Territorial en Administration (VTA) de 15 000 €.

Les frais de communication engendrés en 2021 correspondent à la communication des labels « Vignobles et découvertes » et « Pays d'Art et d'Histoire » ainsi qu'à la révision du Projet de Territoire.

**DECISIONS MODIFICATIVES DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**CHAPITRE 011 CHARGES GENERALES**

► Rééquilibrage à l'article 6132 Locations Immobilières :

Article	Intitulé	BP 2021	DM1	BP+DM1
6132	Locations immobilières	23 000.00 €	+ 1 350.00 €	24 350.00 €
Article	Intitulé	BP 2021	DM1	BP+DM1
60622	Carburants	2 500.00 €	- 1 350.00 €	1 150.00 €

► Rééquilibrage à l'article 6238 Frais divers de communication :

Article	Intitulé	BP 2021	DM1	BP+DM1
6238	Frais divers de communication	5 000.00 €	+ 39 000.00 €	44 000.00 €
Article	Intitulé	BP 2021	DM1	BP+DM1
6184	Versements à des organismes de formation	25 000.00 €	- 22 000.00 €	3 000.00 €
6236	Catalogues et imprimés	15 000.00 €	- 7 000.00 €	8 000.00 €
6288	Autres services extérieurs	12 000.00 €	- 10 000.00 €	2 000.00 €

► Rééquilibrage à l'article 6283 Frais de nettoyage des locaux :

Article	Intitulé	BP 2021	DM1	BP+DM1
6283	Frais de nettoyages des locaux	8 000.00 €	+ 540.00 €	8 540.00 €
Article	Intitulé	BP 2021	DM1	BP+DM1
6262	Frais de télécommunication	8 000.00 €	- 540.00 €	7 460.00 €

► Ouverture article 615221 entretien et réparation sur bâtiment et rééquilibrage

Article	Intitulé	BP 2021	DM1	BP+DM1
615221	Entretien et réparation sur bâtiments	0.00 €	+ 500.00 €	500.00 €
Article	Intitulé	BP 2021	DM1	BP+DM1
60623	Alimentation	2 000.00 €	- 500.00 €	1 500.00 €

**CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL**

► Rééquilibrage à l'article 6455 Cotisations assurances personnel :

Article	Intitulé	BP 2021	DM1	BP+DM1
6455	Cotisations assurances personnel	12 000.00 €	+ 2 000.00 €	14 000.00 €
Article	Intitulé	BP 2021	DM1	BP+DM1
6478	Autres charges sociales	8 000.00 €	- 2 000.00 €	6 000.00 €

**DECISION MODIFICATIVE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

**CHAPITRE 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

► Ouverture de l'article 74718 Autres :

Article	Intitulé	BP 2021	DM1	BP+DM1
74718	Etat - Autres	00.00 €	+ 15 000.00 €	15 000.00 €
Article	Intitulé	BP 2021	DM1	BP+DM1
64131	Rémunération	150 000.00 €	+ 15 000.00 €	165 000.00 €

## DECISION MODIFICATIVE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

### ► Rééquilibrage à l'article 10222 Dotations fonds divers de réserves :

Article	Intitulé	BP 2021	DM1	BP+DM1
10222	FCTVA	2 611.26 €	+ 106.52 €	2 717.78 €
Article	Intitulé	BP 2021	DM1	BP+DM1
2158	Autres matériels et outillage	14 901.19 €	+ 106.52 €	15 007.71 €

Il n'y a pas de question.

Il est procédé au vote.

#### Résultat du vote :

Vote pour : 32

Abstention : 0

Vote contre : 0

## 2 - Modification du règlement intérieur du comité syndical

M. Martinez explique que pour palier à des situations où en l'absence du titulaire, se présentait son suppléant et un membre porteur d'un pouvoir pour ce même titulaire, le Comité syndical avait voté une délibération imposant systématiquement un pouvoir pour être représenté même par son suppléant.

Il est proposé de lever la contrainte d'un pouvoir obligatoire même au suppléant, remplaçant celui-ci dans son rôle initial.

#### Nouvelle rédaction :

**Article 5 - Procurations (pouvoir de vote).**

Tout délégué titulaire empêché d'assister à une séance du Comité syndical doit en aviser le Président ou les services du Syndicat, si possible par écrit.

Il revient également au délégué titulaire d'en informer son suppléant, seul habilité pour le représenter.

A défaut de pouvoir être représenté par son suppléant, le titulaire pourra seulement dans ce cas donner procuration (pouvoir de vote).

Les élus approuvent cette décision.

Il est procédé au vote.

#### Résultat du vote :

Vote pour : 32

Abstention : 0

Vote contre : 0

Madame Pellet-Laporte arrive en séance.

## 3- Réflexion sur l'opportunité de mise en œuvre du télétravail

M. Martinez rappelle que la question d'une réflexion sur la mise en œuvre du télétravail a déjà été portée à la connaissance des élus du PETR lors du comité syndical du 7 juillet 2021.

L'accord-cadre du 13 juillet 2021, signé par le Gouvernement, impose aux collectivités d'initier avant le 31 décembre 2021 des négociations en vue de la conclusion d'un accord sur le télétravail.

Une structure souhaitant permettre le télétravail à ses agents doit prendre une délibération après avis du Comité technique du Centre de gestion pour fixer les conditions d'application.

M. Martinez propose une quotité annuelle de 23 jours flottants. Il ne souhaite pas un calendrier fixe mais que les agents puissent par exemple après une réunion à l'extérieur, finir la journée en télétravail quand leur domicile est plus proche que le siège du PETR.

Le règlement sera soumis au Comité Technique.

Il n'y a pas de remarque sur la proposition de mise en œuvre du télétravail.

Il est procédé au vote.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 32

Abstention : 0

Vote contre : 0

#### **4 - Plan égalité Homme-Femme**

L'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 30 novembre 2018 prévoit l'élaboration et la mise en œuvre par les employeurs publics d'un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes d'une durée de trois ans.

L'élaboration du plan d'action nécessite au préalable la réalisation d'un diagnostic de la situation comparée des femmes et des hommes que M. Martinez invite à consulter dans le document joint au rapport.

Pour répondre à l'obligation, M. Martinez propose d'adopter le plan présenté.

Il n'y a pas de question.

Il est procédé au vote.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 32

Abstention : 0

Vote contre : 0

#### **5 - Validation de la convention territoriale pour la mise en œuvre du projet de territoire**

Dans les douze mois qui ont suivi le renouvellement général des conseils communautaires des EPCI qui le composent, le PETR Vidourle Camargue a lancé une démarche de concertation autour de ses acteurs publics et privés pour actualiser le diagnostic et la stratégie territoriale.

M. Charlier présente les défis que le territoire aura à relever selon les axes déjà identifiés en comité syndical du 8 octobre 2019.

Pour la mise en œuvre du projet de territoire, une convention territoriale doit être conclue déterminant les missions déléguées au PETR par les EPCI. Elle fixe la durée, l'étendue et les conditions financières ainsi que les moyens mis à disposition par les EPCI.

A la suite de l'intégration de la communauté de communes du Pays de Lunel, il convient d'actualiser la convention comme le précise M. Martinez.

Le projet de convention est approuvé par le comité syndical.

Il est procédé au vote.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 32

Abstention : 0

Vote contre : 0

#### **6 - Validation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique Vidourle Camargue**

Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique.

Les CRTE doivent être l'outil privilégié pour regrouper les démarches contractuelles existantes, simplifier et mettre en cohérence les différents programmes d'aide de l'État.

Dans le cadre de la concertation avec les Communautés de communes de son territoire, le PETR Vidourle Camargue a été désigné « périmètre de référence gardois » par la préfecture du Gard en tant que territoire de projets afin de porter le Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique.

La démarche d'élaboration du CRTE s'est basée sur une démarche partagée du territoire comme le précise M. Charlier :

- L'implication des acteurs publics-privés au cours du 1er semestre pour l'actualisation du diagnostic et de la stratégie, dont les résultats ont été présentés en Comité syndical à la Journée du 7 juillet à Sommières ;
- 3 Comités techniques réunissant les EPCI pour rédiger les orientations et le plan d'actions dont les avancées ont été présentées en Comité syndical du 13 octobre ;

- La consultation des communes et EPCI pour renseigner les fiches actions 2022 et les projets de mandats 2021-26.

Le projet de territoire répond aux ambitions de l'Etat à travers 6 orientations stratégiques au sein du CRTE :

**Orientation stratégique n°1 :**

Rendre le territoire plus autonome et vertueux en énergie et par une alimentation durable

**Orientation stratégique n°2 :**

Accueillir, développer, consolider une économie productrice, créatrice d'emplois et résiliente par le développement du tissu économique et l'employabilité des actifs

**Orientation stratégique n°3 :**

Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone pour le cadre de vie et le vivre ensemble/ la cohésion sociétale

**Orientation stratégique n°4 :**

Cœuvrer pour la qualité de l'eau et de l'air par les mobilités durables et une gestion exemplaire de l'eau

**Orientation stratégique n°5 :**

Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire pour la biodiversité, le patrimoine et par l'économie circulaire

**Orientation stratégique n°6 :**

Fédérer les acteurs et coopérer entre territoire

M. Martinez précise que le territoire porte 2 CRTE : 1 pour les CC gardoises et 1 pour la CC Héraultaise. Le contrat sera signé vendredi 17 décembre au PETR par les Présidents d'EPCI avant transmission à la Préfecture.

Il est procédé au vote.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 32

Abstention : 0

Vote contre : 0

## 7 - Candidature à l'appel à projet « Projet Alimentaire Territorial » - DRAAF Occitanie

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation lance un nouvel appel à projets national 2021/2022 pour sélectionner les futurs PAT qui feront l'objet d'une reconnaissance par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation avec une date limite de dépôt prévue le 10 janvier 2022.

L'objectif pour cette nouvelle édition est de stimuler les territoires dans l'élaboration de leur stratégie alimentaire territoriale.

Le PETR a lancé cette démarche et recruté un chargé de mission, M. Denimal Pinto. Il souhaite candidater au label national pour être labélisé de niveau 1 pour deux années sur la période 2022-2024, avec pour effet de gagner en légitimité et en visibilité (accès aux financements et communication avec une subvention de 100 000 euros maximum plafonnée à 70% des dépenses).

Cela permettrait de maintenir le chargé de mission sur la période pour un total de 84 170,53€.

Le montant de 58 919,37€ pourra être demandé dans le cadre de l'AAP. D'autres financements pourront être sollicités pour compléter le plan de financement.

Un courrier de soutien a été demandé aux Communautés de communes.

Le principe de la candidature est validé par le comité syndical.

Il est procédé au vote.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 32

Abstention : 0

Vote contre : 0

## QUESTIONS DIVERSES :

### 8 - Présentation de la 2<sup>ème</sup> génération des politiques contractuelles Région Occitanie

M. Martinez donne la parole pour la présentation à M. Frédéric Cambessédès, récemment recruté pour l'ingénierie financière et la contractualisation.

Dans le cadre de ses politiques contractuelles, la Région Occitanie a délégué Mme Bruttus, vice-présidente régionale à l'aménagement des territoires, pour la présentation du nouveau Contrat Territorial Occitanie 2022-2027 et du Contrat Bourg Centre dont 14 communes bénéficient sur le territoire du PETR.

La réunion a permis d'apporter des clarifications et une série d'informations pratiques et d'enrichir nos futurs dispositifs grâce au bilan de la période 2018-2021.

#### CTO :

M. Cambessédès présente rapidement les résultats régionaux et départementaux du Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 pour arriver aux résultats du CTO Vidourle Camargue avec quelques chiffres clés :

- 104 opérations soutenues,
- 12,5 M € de la Région Occitanie,
- 54,8 M € en tout investi sur le territoire,
- 14 communes labellisées Bourg Centre.

Les nouveaux CTO se veulent :

- Un contrat intégrateur qui fixe des orientations et priorités partagées issues de la RENCONTRE entre le projet de territoire et les priorités de la Région (Axes, objectifs et leviers du PACTE VERT - OCCITANIE 2040, notamment mobilité, santé, alimentation, justice territoriale...) et des Départements, avec liste indicative de projets

- Une dimension programmatique renforcée : un Programme Opérationnel prévisionnel annuel (possibilité d'avenant en cours d'année), l'affectation d'une subvention Région à un projet territorial (y compris projets des communes...) est subordonnée à son inscription dans un Programme Opérationnel, en fin d'année, procédure de clôture du PO ; les opérations non affectées sont abandonnées ou doivent être réinscrites dans le PO de l'année suivante.

Le Programme Opérationnel doit devenir un outil de dialogue stratégique et de gestion annuel avec le territoire

- Le soutien à l'innovation et à l'expérimentation renforcé
- L'ouverture vers de nouvelles orientations
- Une participation citoyenne au travers du Conseil de développement pour mieux associer les habitants
- Des communes partie prenante et associées, les intercommunalités impliquées, reconnaissance du territoire de projets comme animateur du dispositif
- Des crédits d'ingénierie maintenus pour faire vivre les projets territoriaux.

#### FEDER :

Une volonté de cohérence avec la stratégie territoriale est portée par la région en s'adossant au CTO.

L'enveloppe territoriale sera plus importante mais avec une couverture territoriale et une thématique plus large.

#### LEADER :

Il est envisagé une réorganisation en vue d'une efficacité de l'action publique plus forte. Il faut prévoir que la prochaine enveloppe devrait être réduite. Est en discussion un plancher minimum pour les projets.

M. Martinez rappelle l'attachement du PETR à soutenir tous les projets même modestes.

La Région lancera l'AMI début 2022.

#### CPER :

Les Contrat de Projet Etat/région sont en cours de finalisation avec une volonté de la Région de faire converger les CTO avec les politiques territoriales de l'Etat.

Le calendrier suivant est présenté :

- 1<sup>er</sup> semestre : remontée des projets, actualisation
- juillet 2022 signature des contrats

M. Charlier souligne que les premiers rendez-vous avec les communes et les communautés de communes sont pris pour début janvier.

**Dans le cadre des contractualisations le rôle du PETR :**

- Identification des projets d'investissement communaux et intercommunaux au fil de l'eau et par un recensement annuel
- Accompagnement technique sur la recherche de financements et/ou le montage des projets aux communes
- Animation partenariale par l'organisation de comités techniques avec la Région, les Préfectures, les Départements, les EPCI et de comités de pilotages avec les signataires des contrats
- Construction de maquettes financières annuelles de projets structurants, répondant aux enjeux définis dans le projet de territoire
- Mission de relais des politiques régionales et de dynamisation de l'expérimentation/innovation sur le territoire et de veille sur les appels à projets mobilisables par les acteurs locaux

**Plan de soutien aux traditions camarguaises**

L'élaboration du plan est en cours. Il a fait l'objet d'une présentation lors du dernier comité syndical et se poursuit avec une réunion des manadiers en janvier.

**Désignation des représentants communaux au Plan Alimentaire territorial**

La consultation des communes est en cours. Environ la moitié ont répondu, les autres seront relancées. Les Maires sont priés d'être attentifs aux sollicitations faites par le PETR.

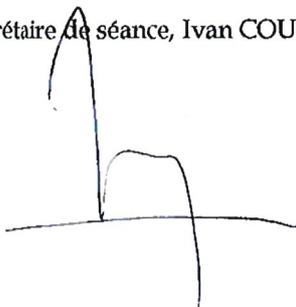
L'ordre du jour étant clôt, M. Martinez remercie les élus et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

M. Martinez donne pour information les prochains rendez-vous du PETR :

- Bureau le 1<sup>er</sup> février 2022, 14h
- Comité syndical le 16 février 2021, 18h

Fait à Aimargues, le 16 décembre 2021,

Le secrétaire de séance, Ivan COUDERC



Le Président, Pierre MARTINEZ

